



## BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#1 – Mandats exclusifs	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	9,00% TTC
100 001 € à 200 000 €	6,00% TTC
200 001 € à 400 000 €	5,00% TTC
400 001 € à 600 000 €	4,00% TTC
600 001 € à 800 000 €	3,00% TTC
Plus de 800 001 €	2,00% TTC
Stationnements	3 000€ TTC Forfait
Résidences Services	12% TTC

#1 – Mandats simples	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	9,50% TTC
100 001 € à 200 000 €	6,50% TTC
200 001 € à 400 000 €	5,50% TTC
400 001 € à 600 000 €	4,50% TTC
600 001 € à 800 000 €	3,50% TTC
Plus de 800 001 €	2,50% TTC
Stationnements	3 000€ TTC Forfait
Résidences Services	12% TTC

### Les agences concernées par le barème #1

Toutes les agences Nexity Paris  
Nexity Boulogne  
Nexity Bourg La Reine  
Nexity Paris Bureaux Commerces

Valeur à partir du 01/01/2021. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés sur le prix de vente.

Barème additionnel par tranches cumulatives.

#### *EXEMPLE POUR UN MANDAT TRANQUILLITE/FIDELITE : pour un prix de vente de*

*140.000 €, le montant des honoraires se décompose comme suit :*

*0 à 50.000 € : forfait soit : 5.000 € TTC*

*50.001 à 100.000 € : 9 % soit : 4.500 € TTC*

*100.001 à 140.000 € : 6 % soit : 2.400 € TTC*

*MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 11.900 € TTC*

# VENDEUR

[www.nexity.fr](http://www.nexity.fr)



## BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#2 – Mandats exclusifs		#2 – Mandats simples	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC	0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	9,00% TTC	50 001 € à 100 000 €	9,50% TTC
100 001 € à 150 000 €	6,50% TTC	100 001 € à 150 000 €	7,00% TTC
150 001 € à 200 000 €	5,00% TTC	150 001 € à 200 000 €	5,50% TTC
200 001 € à 400 000 €	3,50% TTC	200 001 € à 400 000 €	4,00% TTC
Plus de 400 001 €	3,00% TTC	Plus de 400 001 €	3,50% TTC
Stationnements	3 000€ TTC forfait	Stationnements	3 000€ TTC forfait
Résidences Services	12% TTC	Résidences Services	12% TTC

### Les agences concernées par le barème #2

<u>QUEST :</u>	<u>MEDITERRANEE :</u>	<u>ALPES CENTRE EST :</u>
Nexity Agen Nexity Angoulême Nexity Arcachon Nexity Bayonne Nexity Bordeaux Caudéran Nexity Bordeaux Tourny Nexity Bordeaux Victoire Nexity Brive Nexity Dax Nexity Ile de Ré Nexity La Rochelle Vieux Port Nexity Libourne Nexity Mériignac Nexity Pau Nexity Royan Nexity Saint Palais Nexity Talence Nexity Tulle	Nexity Aix La Parade Nexity Aix Mirabeau Nexity Alès Nexity Cagne sur Mer Nexity Cannes Nexity Colomiers Nexity Digne Les Bains Nexity Gassin Nexity Grande Motte Nexity La Fare les Oliviers Nexity La Foux d'Allos Nexity Marseille Chave Nexity Marseille Mauriac Nexity Montpellier Nexity Montpellier Parc Marianne Nexity Nice Nexity Nice St Sylvestre Nexity Nîmes Nexity Orange Nexity Saint Raphael Nexity Salon de Provence Victor Hugo	Nexity Guéret Nexity Limoges

Valeur à partir du 01/01/2021. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés sur le prix de vente.

Barème additionnel par tranches cumulatives.

**EXEMPLE POUR UN MANDAT TRANQUILLITE/FIDELITE :** pour un prix de vente de 140.000 €, le montant des honoraires se décompose comme suit :

0 à 50.000 € : forfait soit : 5.000 € TTC  
 50.001 à 100.000 € : 9 % soit : 4.500 € TTC  
 100.001 à 140.000 € : 6,5 % soit : 2.600 € TTC  
**MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 12.100 € TTC**

# VENDRE

[www.nexity.fr](http://www.nexity.fr)



## BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#3 – Mandats exclusifs	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	6,50% TTC
100 001 € à 150 000 €	4,50% TTC
150 001 € à 200 000 €	4,00% TTC
200 001 € à 400 000 €	3,50% TTC
Plus de 400 001 €	3,00% TTC
Stationnements	2 500€ TTC forfait
Résidences Services	12% TTC

#3 – Mandats simples	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	7,00% TTC
100 001 € à 150 000 €	5,00% TTC
150 001 € à 200 000 €	4,50% TTC
200 001 € à 400 000 €	4,00% TTC
Plus de 400 001 €	3,50% TTC
Stationnements	2 500€ TTC forfait
Résidences Services	12% TTC

### Les agences concernées par le barème #3

#### IDF :

Nexity Bois-Colombes  
Nexity Brunoy  
Nexity Créteil  
Nexity Cergy Le Haut  
Nexity Clichy Gambetta  
Nexity Franconville  
Nexity Livry Gargan  
Nexity Longjumeau  
Nexity Melun Centre  
Nexity Nogent sur Marne  
Nexity Poissy Centre  
Nexity Rosny Sous-Bois  
Nexity Saint Michel Sur Orge  
Nexity St Quentin en Yvelines  
Nexity Val d'Europe  
Nexity Versailles Foch  
Nexity Vincennes

#### ALPES CENTRE EST :

Nexity Aix Les Bains  
Nexity Annecy  
Nexity Brides Les Bains  
Nexity Chambéry  
Nexity Chamonix  
Nexity Clermont-Ferrand  
Nexity Courchevel La Tania  
Nexity Grenoble  
Nexity Issoire  
Nexity Les Deux Alpes  
Nexity Lyon Partdieu  
Nexity Lyon Point du Jour  
Nexity Lyon Vitton  
Nexity Meylan  
Nexity Moutiers  
Nexity Thonon  
Nexity Villard De Lans  
Nexity Villefranche  
Nexity Voiron

Valeur à partir du 01/01/2021. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés sur le prix de vente.

Barème additionnel par tranches cumulatives.

**EXEMPLE POUR UN MANDAT TRANQUILLITE/FIDELITE :** pour un prix de vente de 140.000 €, le montant des honoraires se décompose comme suit :

0 à 50.000 € : forfait soit : 5.000 € TTC  
50.001 à 100.000 € : 6,5 % soit : 3.250 € TTC  
100.001 à 140.000 € : 4,5 % soit : 1.800 € TTC  
**MONTANT TOTAL DES HONORAIRES :** 10.050 € TTC

# VENDRE

[www.nexity.fr](http://www.nexity.fr)



## BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#3-bis – Mandats exclusifs	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	6,50% TTC
100 001 € à 150 000 €	4,50% TTC
150 001 € à 200 000 €	4,00% TTC
200 001 € à 400 000 €	3,50% TTC
Plus de 400 001 €	3,00% TTC
Stationnements	2 500€ TTC forfait
Résidences Services	12% TTC

#3-bis – Mandats simples	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	7,00% TTC
100 001 € à 150 000 €	5,00% TTC
150 001 € à 200 000 €	4,50% TTC
200 001 € à 400 000 €	4,00% TTC
Plus de 400 001 €	3,50% TTC
Stationnements	2 500€ TTC forfait
Résidences Services	12% TTC

### Les agences concernées par le barème #3-bis

#### QUEST

Nexity Angers Haras  
Nexity Concarneau  
Nexity La Roche sur Yon  
Nexity Le Mans  
Nexity Montargis  
Nexity Nantes Yleo  
Nexity Orléans  
Nexity Quimper  
Nexity Rennes Gare  
Nexity Sables d'Olonne  
Nexity Tours  
Nexity Vannes

#### NORD EST

Nexity Auxerre  
Nexity Belfort  
Nexity Besançon  
Nexity Chantilly  
Nexity Chalon sur Saône  
Nexity Colmar  
Nexity Compiègne  
Nexity Creil  
Nexity Dijon  
Cabinet Fauchille  
Nexity Haguenau  
Nexity Le Mans  
Nexity Lille Inkerman  
Nexity Metz  
Nexity Montbéliard  
Nexity Mulhouse  
Nexity Nancy  
Nexity Pontarlier  
Nexity Reims  
Nexity Sélestat  
Nexity Saint Clément  
Nexity Strasbourg  
Nexity Valenciennes  
Nexity Vieux Lille Centre  
Nexity Villers Sur Mer  
Nexity Vesoul

#### NORD OUEST

Nexity Bernay  
Nexity Cabourg  
Nexity Cherbourg  
Nexity Dieppe  
Nexity Rouen  
Nexity St Valéry en Caux  
Nexity Yvetot

Valeur à partir du 01/01/2021. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés sur le prix de vente.

Barème additionnel par tranches cumulatives.

*EXEMPLE POUR UN MANDAT TRANQUILLITE/FIDELITE : pour un prix de vente*

*de 140.000 €, le montant des honoraires se décompose comme suit :*

*0 à 50.000 € : forfait soit : 5.000 € TTC*

*50.001 à 100.000 € : 6,5 % soit : 3.250 € TTC*

*100.001 à 140.000 € : 4,5 % soit : 1.800 € TTC*

*MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 10.050 € TTC*

# VENDRE

[www.nexity.fr](http://www.nexity.fr)



# BARÈME GESTION LOCATIVE

## « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %<sup>(1)</sup> - Barème applicable au 01/01/2021 – AUTRES REGIONS

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
<b>Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes</b>	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location <sup>(2)</sup>	5 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail <sup>(3)</sup>	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée <sup>(3)</sup>	3 €	3 €
<b>Autres locaux</b>	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables <sup>(4)</sup>		130 € 8,00 %
Honoraires d'état des lieux		55 €

<b>Mandat "offre meublée" <sup>(5)</sup></b>		
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inclus dans le taux de gestion	
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée		Non facturé

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC par partie (Propriétaire et preneur)
<b>Locaux commerciaux et professionnels</b>	
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 400 € HT (480 € TTC) <sup>(2)</sup> si loyer annuel < 8000 €
Honoraires variables de commercialisation	15 % HT (18 %TTC) <sup>(2)</sup>
Honoraires d'état des lieux :	
- réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation
- réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges

(5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"



# BARÈME GESTION LOCATIVE

## « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %<sup>(1)</sup> - Barème applicable au 01/01/2021 – Ile de France

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
<b>Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes</b>	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location <sup>(2)</sup>	6,50 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail <sup>(3)</sup>	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée <sup>(3)</sup>	3 €	3 €
<b>Autres locaux</b>	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables <sup>(4)</sup>	160,50 € 8,50 %	
Honoraires d'état des lieux	55 €	

<b>Mandat "offre meublée" <sup>(5)</sup></b>		
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inclus dans le taux de gestion	
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée		Non facturé

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC A la charge du preneur
<b>Locaux commerciaux et professionnels</b>	
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 500 € HT (600 € TTC) <sup>(2)</sup>
Honoraires variables de commercialisation	30 % HT (36 %TTC) <sup>(2)</sup>
Honoraires d'état des lieux :	
- réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation
- réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m2 de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges

(5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"



# BARÈME GESTION LOCATIVE

## « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %<sup>(1)</sup> - Barème applicable au 01/01/2021 – Paris

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
<b>Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes</b>	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location <sup>(2)</sup>	10 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail <sup>(3)</sup>	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée <sup>(3)</sup>	3 €	3 €
<b>Autres locaux</b>	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables <sup>(4)</sup>	160,50 € 8,50 %	
Honoraires d'état des lieux	55 €	
<b>Mandat "offre meublée" <sup>(5)</sup></b>		
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inclus dans le taux de gestion	
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée		Non facturé

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC A la charge du preneur
<b>Locaux commerciaux et professionnels</b>	
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 500 € HT (600 € TTC) <sup>(2)</sup>
Honoraires variables de commercialisation	30 % HT (36 % TTC) <sup>(2)</sup>
Honoraires d'état des lieux :	
- réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation
- réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges

(5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"

**nexity.fr**